

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **28 juin 2010**

Délibération n° 2010-1633

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Renforcement du partenariat avec les trois fédérations : Confédération nationale du logement (CNL), Confédération syndicale des familles (CSF) et Confédération du logement et du cadre de vie (CLCV) dans les domaines du logement, de l'habitat et de l'amélioration du cadre de vie - Attribution de subventions et convention partenariale 2010-2012**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain**

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mmes Pesson, Pierron, MM. Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mmes Vallaud-Belkacem, Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Pédrini (pouvoir à Mme Gelas), M. Sécheresse (pouvoir à M. Kabalo), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Blein (pouvoir à Mme David M.), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Ferraro), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à M. Arrue), MM. Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Brillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à Mme Levy), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Cochet (pouvoir à M. Forissier), Mme Dagorne (pouvoir à M. Dumas), MM. Fournel (pouvoir à Mme Besson), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Havard (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Huguet), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Palaja, Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Petit (pouvoir à M. Meunier), Pili (pouvoir à M. Longueval), Pillon (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Sturla), Thévenot (pouvoir à M. Gignoux), Vaté (pouvoir à M. Quiniou), Vergiat (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Pilonel, Turcas.

Séance publique du 28 juin 2010**Délibération n° 2010-1633**

commission principale : urbanisme

objet : **Renforcement du partenariat avec les trois fédérations : Confédération nationale du logement (CNL), Confédération syndicale des familles (CSF) et Confédération du logement et du cadre de vie (CLCV) dans les domaines du logement, de l'habitat et de l'amélioration du cadre de vie - Attribution de subventions et convention partenariale 2010-2012**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La charte de la participation adoptée par la Communauté urbaine de Lyon en 2003 et sa déclinaison dans les opérations de renouvellement urbain formalisée en juin 2009 ont inscrit la nécessité de développer une culture et une pratique régulière de la concertation. La Communauté urbaine veut prendre en compte et susciter la parole du plus grand nombre, directement ou indirectement, l'enjeu étant de faire progresser l'expression citoyenne.

La Communauté urbaine reconnaît l'impact du travail développé par les trois fédérations du logement et du cadre de vie que sont la Confédération nationale du logement (CNL) - Fédération du Rhône, la Confédération syndicale des familles (CSF) - Union départementale du Rhône et la Confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie (CLCV) - Union départementale du Rhône. Les trois fédérations représentent plus de 3 500 adhérents et plus de 300 bénévoles actifs. Elles sont représentées dans les conseils d'administration des organismes Habitat à loyer modéré (HLM) (dont les offices communautaires) avec près de 50 administrateurs dans ces instances et plus de 30 administrateurs dans différentes commissions départementales liées au logement telles que : la commission de médiation, commission départementale de conciliation, commission consultative des services publics locaux, l'Association départementale d'information sur le logement (ADIL), etc. Ces fédérations s'appuient sur des réseaux départementaux, régionaux et nationaux.

Leur participation aux différentes instances locales et d'agglomération ne pourra que renforcer l'action publique au bénéfice des populations les plus diverses et en particulier les plus en difficulté :

- participation aux instances de gouvernance et de concertation d'agglomération sur l'habitat et le logement (plan local de l'habitat -PLH-, convention d'utilité sociale -CUS-, renouvellement urbain, etc.),
- participation aux actions territoriales du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) à travers les actions locales de gestion de proximité, la charte de relogement dans le cadre du renouvellement urbain et les projets de requalification de quartiers et d'aménagement d'espaces pour l'amélioration globale du cadre de vie,
- participation à la concertation au niveau agglomération via le conseil de développement et participation aux conseils de concertation locative (institués par la loi Solidarité et renouvellement urbains -SRU- en lien avec les organismes HLM).

Ces trois associations n'ont pas reçu jusqu'ici de subvention de la part de la Communauté urbaine de Lyon. Aujourd'hui, il est proposé d'accorder une subvention annuelle de structure à hauteur de 60 000 € répartis pour moitié à parité entre les trois associations, l'autre moitié étant définie en fonction des résultats électoraux dans les différents conseils d'administration des bailleurs sociaux de l'agglomération. En application de cette formule :

- la Confédération nationale du logement (CNL) recevrait 25 120 € par an, pour un budget prévisionnel associatif annuel de 189 069 €,
- la Confédération syndicale des familles (CSF) recevrait 19 349 € par an, pour un budget prévisionnel associatif annuel de 191 982 €,
- la Confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie (CLCV) recevrait 15 531 € par an, pour un budget prévisionnel associatif annuel de 70 731 €.

Le bilan financier prévisionnel de la confédération nationale du logement (CNL) du Rhône est le suivant :

Dépenses (en €)		Recettes	
Achats	33 100	DDCCRF	2 000
Services extérieurs (location, formation, déplacements, etc.)	28 150	Département	4 000
Autres services (postes, impôts, etc.)	8 150	Etat (emplois aidés)	35 400
Charges de personnel	116 700	Communauté urbaine de Lyon	25 120
Dotation aux amortissements	2 969	Cotisations	57 200
		Conseil de concertation locatif	64 849
		Dons, ventes, etc.	500
Total	189 069	Total	189 069

Le bilan financier prévisionnel de la Confédération syndicale des familles (CSF) Union Départementale du Rhône est le suivant :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
Achats	5 670	Etat : politique de la Ville	28 500
Services extérieurs (location, documentation, etc.)	19 575	Région	7 000
Publications, honoraires, déplacements et autres frais	33 449	Communauté urbaine de Lyon	19 349
Impôts	1 600	Département	9 300
Charges de personnel	131 000	Commune de Villeurbanne	
Charges exceptionnelles	72	Politique de la Ville	6 500
Dotation aux amortissements	965	Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA)	20 600

Valorisation des contributions volontaires en nature		Bailleurs	33 000
		Autres subventions	33900
		Autres produits (dont cotisations)	34 182
Total	192 331	Total	192 331

Le bilan financier prévisionnel de la confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie (CLCV) du Rhône est le suivant :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
Achats	3 139	Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE)	2 000
Services extérieurs (location, documentation, etc.)	9 770	Région	1 000
Déplacements et autres frais	6 331	Fondation de France	4 000
Charges de personnel	25 391	Département	2 000
Cotisation confédérale et statutaire	3 100	Commune	2 000
Dotation aux amortissements	500	Conseil de concertation locatif	11 500
Valorisation des contributions volontaires en nature	22 500	Communauté urbaine de Lyon	15 531
		Consommation, logement, cadre de vie (CLCV) nationale	4 000
		Cotisations individuelles	6 200
		Valorisation des contributions volontaires en nature	22 500
Total	70 731	Total	70 731

Le suivi de la convention et du bilan annuel des travaux des trois associations est assuré par un comité de pilotage composé des élus et des services de la Communauté urbaine de Lyon ainsi que de représentants des trois associations ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution, pour les années 2010, 2011 et 2012, d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 60 000 € par an, répartis entre les trois associations comme suit :

- 25 120 € par an pour la Confédération nationale du logement (CNL) - Fédération du Rhône,
- 19 349 € par an pour la Confédération syndicale des familles (CSF) - Union départementale du Rhône,
- 15 531 € par an pour la Confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie (CLCV) - Union départementale du Rhône,

b) - la convention pour les années 2010, 2011 et 2012 à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Confédération nationale du logement (CNL) - Fédération du Rhône, la Confédération syndicale des familles (CSF) - Union départementale du Rhône et la Confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie (CLCV) - Union départementale du Rhône.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010, 2011 et 2012 - compte 657 480 - fonction 72 - opération n° 0855.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2010.